



SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONTACTS

Rainy River Resources (RRR) explore le Rainy River Gold Project (RRGP ou le Projet) depuis 2005, dans le but d'aménager une mine d'or et une usine sur le site. RRR propose de construire, d'exploiter et finalement de désaffecter un nouveau puits à ciel ouvert et une mine d'or souterraine, le RRGP, sur l'emplacement du projet.

Nom du projet : Rainy River Gold Project

Promoteur : Rainy River Resources Ltd.
Raymond W. Threlkeld
Président et directeur général
1, rue Richmond ouest, pièce 701
Toronto (Ontario) M5H 3W4
Téléphone: (416) 645-7280

Principaux contacts : Kyle L. Stanfield P.Eng.
Vice-président, Environnement et Durabilité
Rainy River Resources Ltd.
1111, avenue Victoria est
Thunder Bay (Ontario) P7C 1B7
KStanfield@rainyriverresources.com
Téléphone: (807) 623-1540

Sheila Daniel, M.Sc., P.Géo.
Géoscientifique principale associée
Environnement et Infrastructure AMEC
Division d'AMEC Americas Limited 160,
boul. Traders est, pièce 110
Mississauga (Ontario) L4Z 3K7
Sheila.Daniel@amec.com
Téléphone: (905) 568-2929

RRR est un membre actif de la collectivité locale et possède des bureaux à Emo et à Thunder Bay qui permettent aux résidents d'accéder facilement à des lieux où ils peuvent se renseigner sur le RRGP. RRR fait participer les collectivités locales ainsi que des Premières Nations et les membres de la communauté métis. Grâce à des réunions, des visites de sites et des communications régulières, RRR s'efforce de faire participer tous les membres des collectivités locales. Une liste des principaux intervenants et groupes autochtones susceptibles de s'intéresser au RRGP à l'avenir a été établie au cours des premières consultations. Ils appartiennent aux catégories suivantes :

- Gouvernement fédéral :
 - Affaires autochtones et Développement du Nord Canada,
 - Agence canadienne d'évaluation environnementale,
 - Environnement Canada,
 - Pêches et Océans Canada,
 - Santé Canada,
 - Commission mixte internationale (Canada – États-Unis),
 - Bureau de gestion des grands projets,
 - Ressources naturelles Canada,
 - Transports Canada;

- Gouvernement provincial (Ontario) :
 - Ministère des Affaires autochtones,
 - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales,
 - Ministère du Développement économique et de l'Innovation,
 - Ministère de l'Énergie,
 - Ministère de la Santé et des Soins de longue durée,
 - Ministère de l'Infrastructure,
 - Ministère du Travail,
 - Ministère des Affaires municipales et du Logement,
 - Ministère des Richesses naturelles,
 - Ministère du Développement du Nord et des Mines,
 - Ministère de l'Environnement,
 - Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport,
 - Ministère des Transports,
 - Hydro One Networks Inc.
 - Police provinciale de l'Ontario;

- Gouvernement municipal :
 - Canton de Chapple,
 - Canton de Morley,
 - Municipalité d'Emo,
 - Ville de Fort Frances
 - Ville de Rainy River;

- Entreprises, organisations et organisations non gouvernementales
 - Ainsworth Lumber,
 - Borderland Snowmobile Club,
 - Camp Narrows Lodge,
 - Clearwater Lodge,
 - Confederation College,

- Chambre de commerce de Fort Frances,
 - Fort Frances Sportsman's Club,
 - Gateway North Outfitters,
 - Riverside Health Care Facilities,
 - Mines Alertes Canada,
 - Comité consultatif sur les ressources naturelles,
 - Northwatch,
 - Northwest Catholic District School Board,
 - Ontario Federation of Anglers and Hunters,
 - Rainy Lake Conservancy,
 - Rainy River Cattleman's Association,
 - Rainy River District School Board,
 - Rainy River District Social Services Administration Board,
 - Rainy River District Stewardship,
 - Rainy River Future Development Corporation,
 - Rainy River Outfitters,
 - Rainy River Trapping Council,
 - Produits forestiers Résolu
 - Autres petits entrepreneurs locaux;
- Groupes de Premières nations et de Métis :
 - Première nation Anishinaabeg of Naongashiing (Big Island),
 - Première nation de Couchiching,
 - Première nation du lac La Croix,
 - Première nation de Mishkosiminiziibiing (Big Grassy River),
 - Première nation de Mitaanjigamiing (Stanjikoming),
 - Première nation de Naicatchewenin,
 - Première nation de Nigigoonsiminikaaning (Nicickousemenecaning),
 - Première nation de Rainy River,
 - Première nation de Seine River,
 - Métis Nation of Ontario
 - Comité de consultation de Rainy River Lac des Bois - Région #1 (qui comprend le conseil des Métis de Sunset County);
- Le grand public.

Il est prévu que le RRGP fasse l'objet d'une évaluation environnementale fédérale (EE), conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 2012. Si l'Agence canadienne d'évaluation environnementale décide qu'une évaluation environnementale fédérale est nécessaire, on utilisera la description du projet pour élaborer les lignes directrices relatives à l'étude d'impact environnemental, qui définissent la portée de l'EE fédérale requise pour le projet.

En plus de devoir répondre aux exigences fédérales en matière d'évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, RRR a conclu une entente volontaire avec le ministère ontarien de l'Environnement pour procéder à une évaluation environnementale provinciale du RRGP qui répondra aux exigences de la *Loi sur l'évaluation environnementale* de l'Ontario. Comme il était prévu que plusieurs aspects du RRGP exigeraient des évaluations environnementales provinciales, il a été décidé qu'un seul processus provincial, coordonné avec le processus fédéral, serait la meilleure approche pour répondre à ces besoins (ou à d'autres).

On s'attend à utiliser les mêmes renseignements pour les processus provincial et fédéral d'évaluation environnementale, qui aboutiront à un seul rapport d'EE répondant à la fois aux *Lignes directrices relatives à l'étude d'impact environnemental* du fédéral et au mandat provincial approuvé. Dans la mesure du possible, les consultations relatives aux deux processus seront coordonnées, mais les commentaires recueillis au cours de toutes les consultations seront utilisés pour les deux processus d'EE. Une fois les processus d'évaluation environnementale terminés, il faudra obtenir les autorisations environnementales pour construire, exploiter et fermer le RRGP.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

RRR est une société cotée en bourse qui se propose de développer et d'exploiter le RRGP afin de fournir aux actionnaires un retour sur investissement raisonnable. Le RRGP est motivé par la forte demande d'or sur le marché mondial. Étant donné les niveaux élevés durables des prix de l'or, les résultats économiques du RRGP devraient être tels que RRR pourra produire de l'or et offrir une bonne valeur aux actionnaires.

En plus de la demande mondiale d'or, il existe un besoin local et régional de développement économique dans le nord-ouest de l'Ontario. Le RRGP aura une influence économique encore plus grande dans la région en offrant à un grand nombre de personnes des possibilités d'emplois permanents et d'emplois dans le domaine de la construction. La région a connu récemment une baisse de l'emploi et une diminution de sa population, en raison notamment de la récession prolongée dans l'industrie forestière.

Le *Règlement désignant les activités concrètes* du gouvernement fédéral indique les activités concrètes qui constituent les projets désignés pouvant exiger une EE fédérale. Les articles suivants pourraient s'appliquer au RRGP :

- Article 8: « La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture, d'une installation destinée à extraire 200 000 m³/an ou plus d'eau souterraine.... »
- Article 15(d): « La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une mine d'or, autre qu'un placer, d'une capacité de production de minerai de 600 t/jour ou plus ».

Les travaux concrets liés au RRGP seraient les suivants :

- Puits à ciel ouvert: sur environ 200 hectares et de 300 à 400 mètres de profondeur. L'exploitation de la mine devrait être d'environ 20 000 tonnes par jour de production d'or, s'étendant sur une période d'exploitation d'environ 15 à 20 ans.
- Mine souterraine: extraction d'environ 2 000 tonnes par jour à une profondeur d'à peu près 800 m. (Note: La production combinée de la mine souterraine et du puits à ciel ouvert restera à environ 20 000 tonnes par jour)
- Pile de stockage des déchets minéraux: environ 70 à 80 millions de tonnes de mortiers et de 300 à 400 millions de tonnes de roches minières qui ne sont pas nécessaires à la construction de la mine seront stockés dans des piles de stockage de surface. Une pile de stockage de minerai à faible teneur pourrait également être créée.
- Concasseur primaire et installation de traitement: le minerai sera traité sur place pour produire des lingots aurifères qui seront vendus dans le cadre de contrats à long terme.
- Zone de gestion des résidus miniers: une zone de gestion des résidus a été sélectionnée. Elle mesure environ 1 500 hectares et permettrait de stocker un minimum de 110 millions de tonnes de résidus au cours de la vie prévue de la mine. Les hauteurs maximales des barrages prévus devraient être de l'ordre de 20 à 25 mètres au dessus du sol.
- Ligne de transport d'énergie : l'électricité pour la construction ultérieure et les phases d'exploitation sera fournie par une ligne de transport d'énergie de 230 kV connectée à la ligne existante d'Hydro One Networks Inc. située à environ 20 km au nord de l'emplacement proposé pour le RRGP.
- Déplacement de la route de gravier 600 : RRR propose de réaligner une partie de la route de gravier 600 au sud de la mine afin de se relier au réseau routier local existant pour des raisons de sécurité publique, conformément aux exigences d'approbation provinciales.
- Bâtiments, équipements et infrastructures connexes : des installations permanentes supplémentaires actuellement prévues pour le RRGP devraient comprendre un garage d'entretien, un entrepôt et un complexe administratif, un ou des complexes d'hébergement éventuels, un stockage de carburant, une ou des aires de dépôt, des installations de fabrication d'explosifs et de stockage, des routes d'accès et des installations de déchets non dangereux. Ces installations seront appuyées par des canalisations et des infrastructures électriques selon les besoins.

Les principales activités de construction seront les suivantes :

- Études techniques et processus d’approbation environnementale;
- Achat et transport des matériaux de construction vers les zones de dépôt désignés;
- Début de l’aménagement du puits à ciel ouvert et aménagement d’un portail pour l’exploitation minière souterraine (éventuellement pendant la phase d’exploitation seulement);
- Préparation des installations de traitement des déchets miniers, notamment les barrages de la zone de gestion des résidus;
- Dérivation de cours d’eau, structures de prise d’eau et travaux de drainage;
- Construction de bâtiments et d’installations connexes, d’un parc de réservoirs d’hydrocarbures et d’une décharge (éventuellement);
- Réalignement de la route de gravier 600 et du franchissement de la rivière Pinewood et réorientation de la circulation locale; et
- Construction et activation d’une ligne de transport d’énergie d’apport de 230 kilovolts.

Les activités qui seront exécutées pendant la phase d’exploitation devraient être notamment les suivantes:

- Extraction du minerai et des roches de mine (puits à ciel ouvert et mines souterraines);
- Traitement du minerai (cyanuration traditionnelle du minerai entier suivie d’une destruction du cyanure en usine à l’aide d’un recyclage intensif de l’eau);
- Production de lingots aurifères d’une teneur limitée en argent;
- Gestion des résidus (piles de stockage de morts-terrains et de roches de mine; abattage hydraulique et entreposage des résidus miniers dans une zone de gestion des résidus en surface);
- Gestion environnementale continue; et
- Remise en état progressive du site lorsque cela sera possible.

La phase de désaffectation sera marquée par les activités liées à la fermeture et à la remise en état des différentes composantes du projet, y compris la ligne de transport d’énergie de 230 kilovolts. Les cours d’eau dérivés et la route 600 resteront en place. La surveillance

environnementale et la gestion du site seront assurées selon les besoins une fois les activités de désaffectation terminées.

PRINCIPAUX ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Les émissions atmosphériques proviendront de sources ponctuelles et de sources fugitives, les sources fugitives (poussières) étant susceptibles de contribuer à la majorité des émissions atmosphériques. Les principales émissions atmosphériques de sources ponctuelles devraient être les particules (poussière) provenant des convoyeurs et concasseurs. Des mesures seront prises pour réduire au maximum la création de poussière à l'usine et utiliser des dispositifs de collecte et de suppression de la poussière si cela s'avère pratique. Les émissions de gaz à effet de serre résulteront de la combustion du carburant diesel des équipements lourds et de la production d'électricité au diesel pendant la phase de construction de la mine (le cas échéant). Les émissions de gaz à effet de serre sur place seront réduites au maximum en utilisant une ligne de transport d'énergie comme principale source d'alimentation.

Les principales sources de bruit anthropiques sur l'emplacement du projet devraient provenir de l'exploitation à ciel ouvert de l'équipement lourd. Les activités sur place, y compris les opérations de concassage et de broyage se dérouleront à l'intérieur et les émissions de bruit en découlant devraient être faibles par rapport aux sources de bruit en espace ouvert. Une modélisation des sources de bruit sera effectuée afin que le bruit et ses effets soient pleinement pris en compte lors de la conception technique de manière à respecter les exigences réglementaires.

Les résidus seront prétraités pour détruire le cyanure avant le pompage vers la zone de gestion des résidus en vue d'un traitement ultérieur au besoin. La zone de gestion des résidus (éventuellement avec un étang secondaire/d'exhaure s'il est créé) assurera une rétention et une capacité de rétention suffisantes pour que la qualité des effluents respecte les règlements applicables. Les eaux de ruissellement du site et l'eau du puits à ciel ouvert (y compris les eaux de ruissellement/précipitations dans le puits) devraient également être pompées vers la zone de gestion des résidus pour y être traitées selon les besoins avant de les rejeter dans l'environnement.

D'autres déchets solides et liquides produits pendant les phases de construction et d'exploitation seront manipulés et traités sur place, le cas échéant (notamment l'usine de traitement des eaux usées et le site d'enfouissement des matériaux de démolition), ou transportés à l'extérieur (notamment les petites quantités de déchets dangereux) en vue de leur manipulation, de leur traitement ou de leur stockage, conformément aux exigences réglementaires applicables.

Selon le calendrier préliminaire d'aménagement du RRGP, la phase de construction commencera après l'achèvement des processus fédéral et provincial d'évaluation environnementale, qui est actuellement prévu pour le deuxième trimestre de 2014. Les phases d'exploitation et de production sont prévues pour le premier trimestre de 2016 et se

poursuivront pendant la durée de vie de 15 à 20 ans de la mine. La fermeture et la désaffectation devraient donc commencer en 2031 au plus tôt.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLACEMENT DU PROJET

Le RRGP est situé dans le canton de Chapple, district de Rainy River, au nord-ouest de l'Ontario, à environ 65 km au nord de Fort Frances et à 420 km à l'ouest de Thunder Bay (Figure ES-1). Les coordonnées UTM pour le centre de gravité du puits à ciel ouvert proposé sont à 425660E, 5409700N (NAD 83 Zone 15). Le site du RRGP et les terres environnantes sont en majorité privés, RRR possédant un vaste ensemble de terres.

La figure ES-2 montre le RRGP par rapport aux caractéristiques du site. Celui-ci présente un relief variable, légèrement vallonné, et est drainé principalement par la rivière Pinewood et ses affluents. Le site du projet est situé dans une zone rurale de faible densité où les activités agricoles (essentiellement l'élevage de bétail et les cultures fourragères) et forestières sont limitées. Les zones adjacentes contiennent principalement des forêts de peupliers de seconde venue et des terres humides

PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Aucun financement fédéral n'est proposé ou prévu pour le projet et aucune installation ou activité n'est proposée sur le territoire domanial, y compris les réserves des Premières Nations. On estime que le RRGP devra faire l'objet d'une EE en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de (2012)*. Les approbations fédérales susceptibles d'être nécessaires pour la construction, l'exploitation et la désaffectation du RRGP peuvent inclure: des approbations en vertu de la *Loi sur les pêches*, des approbations en vertu de la *Loi sur les explosifs* et de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, et l'obligation d'une inscription à l'annexe 2 du *Règlement sur les effluents de mines de métaux*.

PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT PROVINCIALE (ONTARIO)

RRR a initié le processus d'évaluation environnementale provinciale en présentant un mandat provisoire pour faciliter les consultations publiques sur le projet. Le mandat provisoire est en train d'être révisé en fonction des commentaires sur le document et des résultats des journées portes ouvertes et sera rendu public une nouvelle fois comme mandat proposé aux fins de consultation. Une fois que ce document sera approuvé, nous établirons le cadre de travail du processus d'évaluation environnementale provinciale. À la fin de ce processus, les approbations environnementales provinciales concernant la construction et l'exploitation du RRGP pourront être accordées. Elles devraient comprendre : des permis de prélèvement d'eau (*Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*); des approbations de conformité environnementale (*Loi sur la protection de l'environnement*); des permis de travail ou d'autres autorisations (*Loi sur les terres publiques* et *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières*); des licences d'extraction d'agrégats (*Loi sur les ressources en agrégats*); un examen préalable des espèces en péril (*Loi sur les espèces en voie de disparition*); diverses approbations liées au transport (*Code de la*

route) et un plan de fermeture (*Loi sur les mines*). D'autres approbations environnementales pourraient être nécessaires en fonction de la conception technique définitive.

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Les terres situées à proximité immédiate du site sont généralement légèrement vallonnées ou plates et composées de terres humides boisées dans les zones basses et d'affleurements et de sous-affleurements rocheux dans les zones montagneuses. Une grande partie de la région a été dégagée pour le développement agricole, sauf dans les zones d'affleurements rocheux et de terres humides. Les systèmes de drainage locaux sont caractérisés par de nombreuses petites criques qui se déversent dans la rivière Pinewood, qui draine la plus grande partie du site du projet. Les systèmes de drainage naturels ont été modifiés à proximité du site du RRGP par la création de drains agricoles, l'aménagement de routes et les activités des castors. Il n'y a pas de lacs dans un rayon de 10 km du site et les lacs les plus proches au-delà de cette distance sont de petits lacs de tête comme le lac Pinewood à l'est. Les ruisseaux locaux sont également petits et souvent intermittents. La qualité de l'eau de surface dans la région est assez bonne et répond en général aux objectifs provinciaux en matière de qualité de l'eau et aux *Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement pour la protection de la vie aquatique*.

Les études des pêches et des ressources aquatiques ont notamment consisté à évaluer l'habitat et la pêche dans le réseau de Pinewood et de ses affluents. En général, les grandes espèces (brochet, barbotte brune et meunier noir) ont été trouvées seulement dans la rivière Pinewood, et non dans les petits affluents. Les populations benthiques sont d'une abondance faible à modérée et sont constituées surtout de crustacés et de chironomes.

Les petits poissons et certaines espèces aquatiques pourraient être touchés par les activités du projet en raison de l'empreinte des installations du site, les réductions du débit ou la dérivation des cours d'eau autour des installations du site. Le débit des cours d'eau dans le voisinage du puits à ciel ouvert pourrait être réduit en raison du dénoyage du puits pendant la période d'exploitation et du prélèvement d'eau. La dérivation du ruisseau West sera nécessaire autour du puits à ciel ouvert proposé et pourrait l'être pour la rivière Pinewood. De l'eau pourrait être prélevée dans la rivière Pinewood et d'autres ruisseaux locaux à l'appui du projet. Il est proposé de rejeter les déchets du site traités dans la rivière Pinewood. Les rejets respecteront toutes les exigences fédérales et provinciales applicables en matière de rejets d'effluents et ne nuiront pas à la vie aquatique de l'eau réceptrice.

La diversité relativement forte des espèces aviaires dans la région reflète la mosaïque des principaux habitats (forêt, terres humides, champs et zones arbustives) et la position transitoire(ou presque transitoire) de la zone d'étude par rapport aux Grands Lacs et aux régions boréales et des Prairies. Vingt-deux espèces de mammifères ont été identifiées dans les environs du RRGP par une observation directe, les registres de piégeage ou des traces. Les enquêtes sur les amphibiens et les reptiles ont permis de relever huit espèces de grenouilles et trois espèces de reptiles. Un total de 13 espèces en péril sont connus dans la région dont trois

sont inscrites sur la liste provinciale des espèces menacées, ce qui pourrait nécessiter l'obtention d'un permis provincial concernant les espèces en péril, conformément aux exigences de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*, si les activités proposées du projet nuisaient aux espèces en question ou à leur habitat. Il n'existe pas de territoire domanial dans l'empreinte du projet et, par conséquent, il ne sera pas nécessaire d'obtenir un permis fédéral concernant les espèces en péril.

L'aménagement du site de la mine et la construction des infrastructures connexes (route 600 et ligne de transport d'énergie) vont déplacer l'habitat terrestre existant composé de terres rurales généralement de faible intensité, de forêts de peupliers de seconde venue et de terres humides. On s'attend à des effets limités sur les grands prédateurs et animaux à fourrure, le cas échéant, en raison de leur absence de la région en général. Les perturbations causées aux oiseaux migrateurs, y compris aux espèces en péril, peuvent être atténuées par la création d'habitats compensatoires et par le fait qu'il existe une abondance d'habitats à proximité qui ne sont pas saturés par des espèces concurrentes.

On ne prévoit pas de changements dans l'environnement causés par le projet sur le territoire domanial, dans une province autre que l'Ontario ou à l'extérieur du Canada.

Le RRGP est principalement situé sur des terres privées. Le site n'empiète pas sur des terres des réserves de Premières Nations ou des terres faisant l'objet de revendications territoriales. RRR n'a déterminé jusqu'ici aucune utilisation actuelle des terres par les Autochtones dans le voisinage du site du projet, mais ce travail se poursuit.

PARTICIPATION DES GROUPES AUTOCHTONES

RRR a demandé des conseils à la Couronne en 2010 concernant les groupes autochtones qui devraient participer au RRGP en raison des impacts potentiels de l'exploration et de l'aménagement de la mine sur les droits ancestraux ou issus de traités. Compte tenu des conseils fournis par la Couronne provinciale à l'époque, RRR a communiqué avec neuf Premières Nations susceptibles d'être touchées par le RRGP, ainsi que les Métis du comté Sunset.

RRR fait participer activement les groupes autochtones locaux à la planification du projet et a négocié des accords globaux avec un certain nombre de Premières Nations locales pour définir des protocoles et des engagements concernant leur participation continue pendant la durée de vie du projet et les avantages pour la communauté qui contribueraient, en partie, à atténuer les effets potentiels sur les droits ancestraux ou issus de traités.

En mai 2012, le gouvernement provincial a apporté des changements et allongé considérablement la liste des groupes autochtones qui doivent être consultés ou informés au sujet du développement de la mine. La majorité d'entre eux sont situés dans la région du lac des Bois, à une distance considérable du site du RRGP. Des pourparlers ont commencé avec ces autres Premières Nations. Les Premières Nations suivantes seront informées et invitées à

participer : Première nation de Naotkamegwaning (Whitefish Bay), Première nation d'Onigaming, Première nation Anishinabe of Wauzhushk Onigum (Rat Portage), Première nation Northwest Angle n° 33, Première nation Northwest Angle n° 37 et Première nation de la pointe Buffalo, comme le requièrent les organismes gouvernementaux. L'emplacement de ces Premières nations et de celles qui sont déjà parties prenantes est indiqué à la figure ES-3.

Bien que le RRGP soit essentiellement situé sur des terres concédées ou des terres qui ont été utilisées à des fins de foresterie et des fins agricoles depuis plusieurs générations, RRR s'engage néanmoins à faire participer ses Premières Nations partenaires à la collecte et à la documentation des connaissances écologiques traditionnelles et sur l'utilisation traditionnelle des terres. La compagnie estime qu'il est important de bien documenter toutes les utilisations traditionnelles des terres et de les utiliser respectueusement afin d'éviter ou de limiter des effets potentiels.

Les principaux enjeux et intérêts soulevés par les groupes autochtones à ce jour ont trait à la gestion de l'environnement, à l'emploi et aux avantages, aux pêches et à la faune, aux composantes du projet et à l'exploitation minière, à l'utilisation traditionnelle des terres et à la culture et aux ressources en eau.

CONSULTATION AVEC LE PUBLIC ET D'AUTRES PARTIES

RRR estime que pour réussir, il doit faire participer efficacement les collectivités locales. Les intervenants ayant participé jusqu'à présent au RRGP comprennent ceux qui ont un intérêt direct dans le projet ou ceux qui ont pu fournir des données pour les rapports environnementaux préliminaires, notamment les représentants des gouvernements municipaux et provinciaux, des fournisseurs de services communautaires, des organismes de développement économique et autres.

RRR a informé et fait participer le public et les intervenants de différentes façons. Les premières consultations avaient pour but de présenter la compagnie, d'informer les citoyens au sujet de l'état d'avancement des activités d'exploration et d'exploitation minière et fournir des informations sur les possibilités de consultation à venir. Les consultations visent maintenant à obtenir des commentaires pour les EE provinciales et fédérale et faire participer les intervenants à la collecte des données de base sur l'environnement, selon le cas.

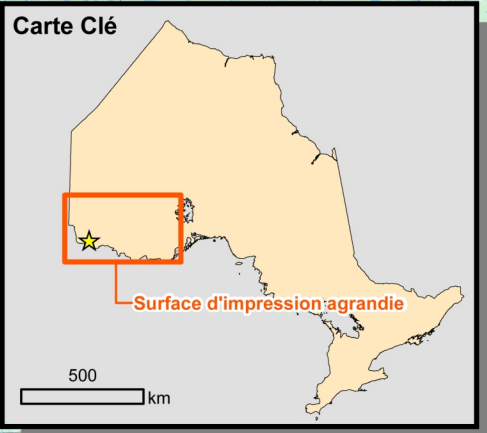
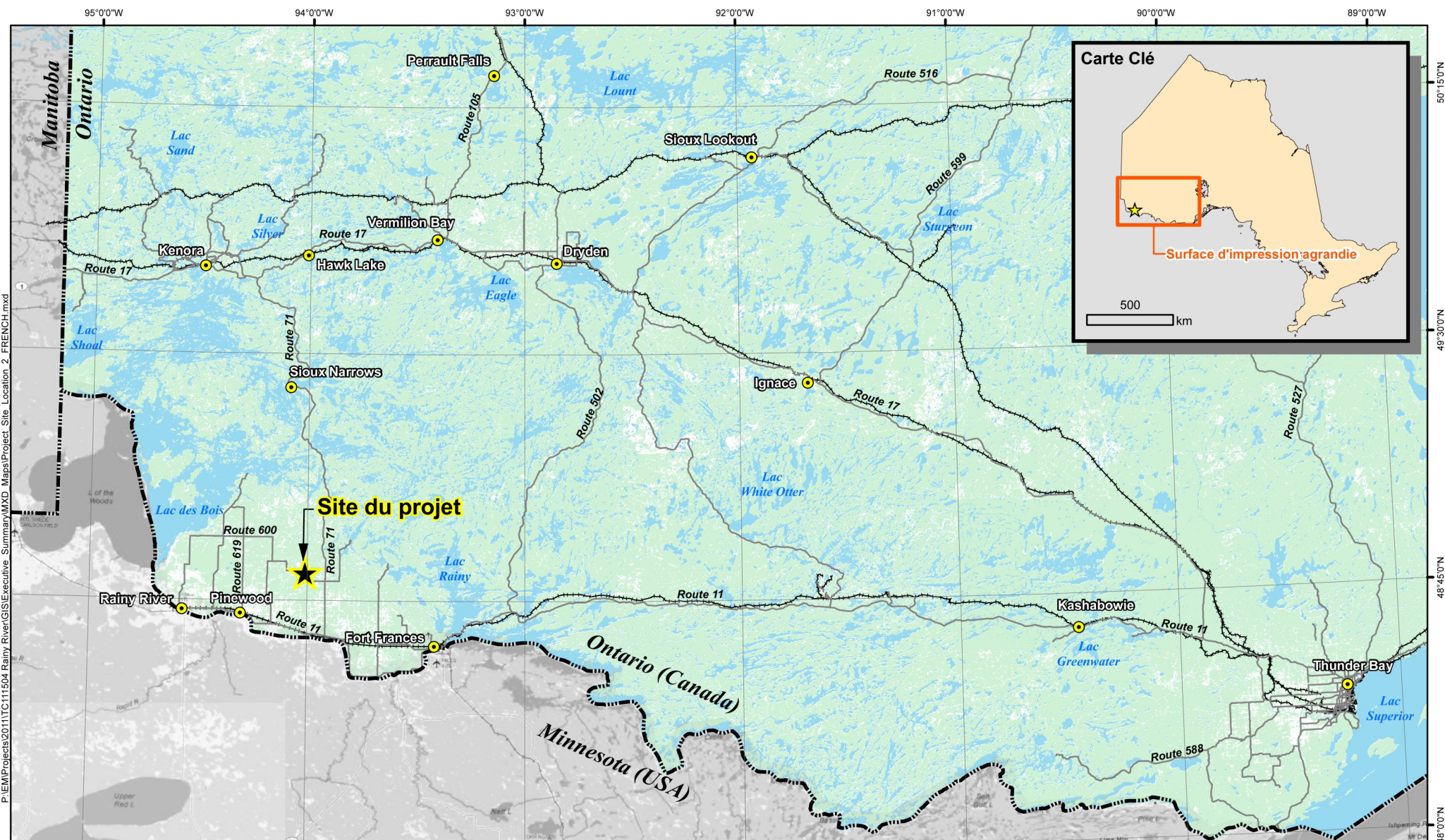
Les principaux commentaires que RRR a reçus ont toujours eu trait aux possibilités d'emploi et de formation avant la publication du mandat provisoire (conformément au processus d'EE provincial). La région a connu une baisse de l'emploi et une diminution de sa population récemment, en grande partie attribuables à la récession prolongée dans l'industrie forestière, de sorte que les gouvernements municipal et provincial, ainsi que les Premières Nations se sont montrés très favorables au RRGP jusqu'à présent.

À la suite de la publication du mandat provisoire, les principaux commentaires que RRR a reçus ont continué de porter sur les possibilités d'emploi et de formation. Mais d'autres questions et



intérêts ont été soulevés pendant les consultations, plus particulièrement sur le processus d'EE, notamment la qualité de l'air et le bruit, les études préliminaires, l'intégrité écologique et la gestion de l'environnement, les ressources halieutiques et aquatiques, les effets socio-économiques, le tourisme et les loisirs, les communautés végétales, les ressources en eau et la gestion de l'eau, la faune, le réalignement de la route 600 et la ligne de transport d'énergie.

Jusqu'à présent, RRR a déployé des efforts considérables pour faire participer les intervenants à la planification du RRGP et continuera de le faire. L'information a été régulièrement affichée sur le site de RRR et largement diffusée de façon à faciliter la participation. Un mandat provisoire associé à l'EE provinciale a été publié pour une période de 30 jours aux fins d'examen public afin de faciliter la participation au tout début des processus d'évaluation environnementale du RRGP. Plusieurs séances d'information ont eu lieu jusqu'à présent et se poursuivront à l'avenir.



P:\EM\Projects\2011\TC111504 Rainy River\GIS\Executive Summary\MXD Maps\Project_Site_Location_2_FRENCH.mxd

LÉGENDE

- Site du projet
- Collectivités régionales
- Frontières nationale/provinciales
- Routes régionales
- Chemins de fer

NOTES:
 - Données de base en Ontario extraites de l'entrepôt de données d'information sur les terres de l'Ontario du MRN
 - Données de base extérieures à l'Ontario extraites de DeLorme World Basemap d'ESRI



RAINY RIVER GOLD PROJECT

Emplacement du projet

Datum: NAD83
 Projection: UTM Zone 15N



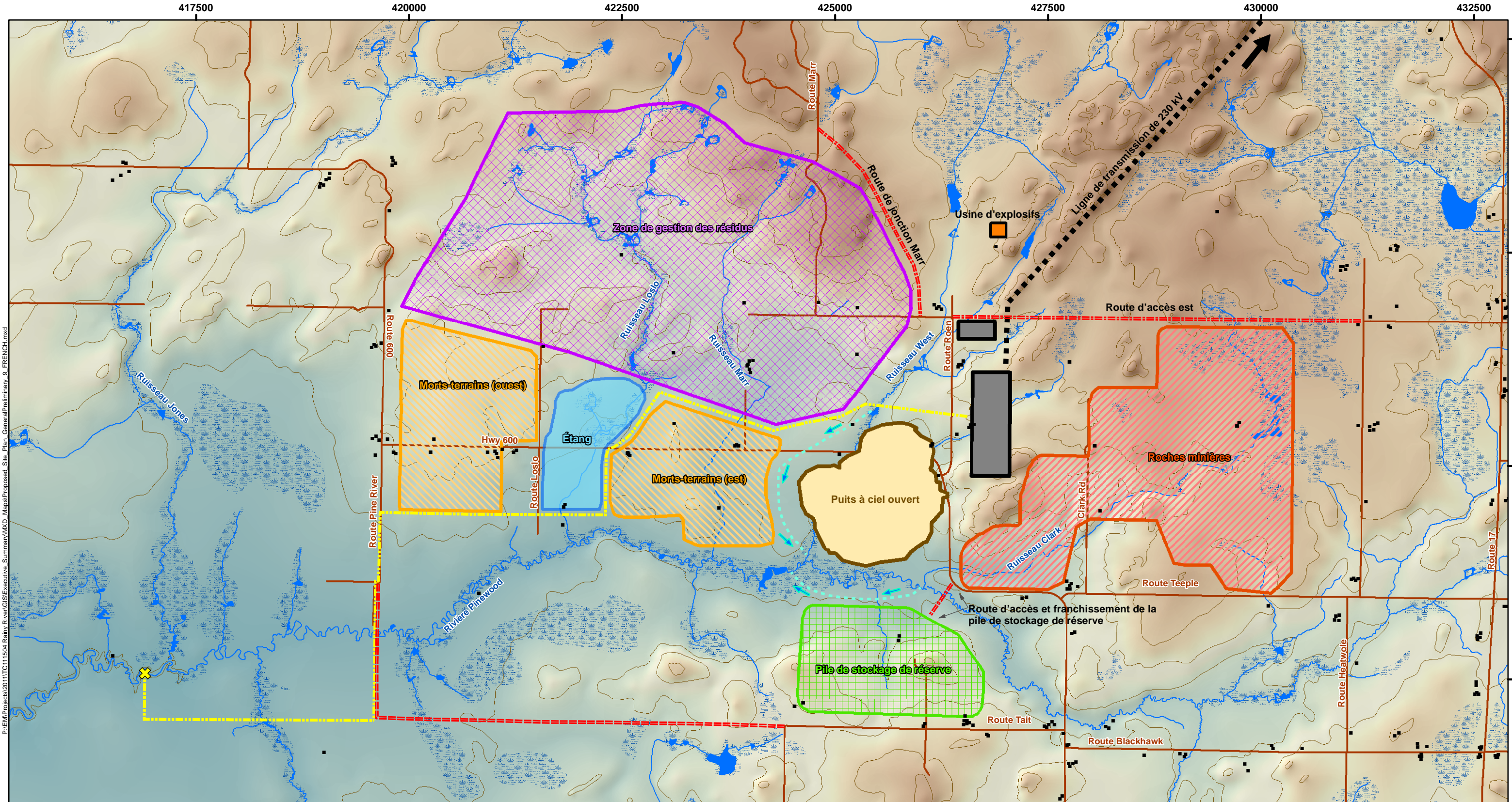
PROJET N°: TC111504

FIGURE: ES-1



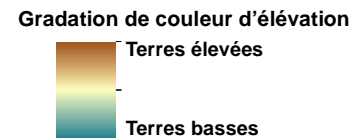
ÉCHELLE: 1:1,800,000

DATE: août 2012



LÉGENDE

- Structures existantes (ferme, maison, chalet, cabine...)
- Routes
- Cours d'eau
- Contours 10 m d'intervalle (LIO-NNR)
- Basses terres



Éléments proposés ou potentiels du site

- Emplacement de l'usine et d'autres bâtiments
- Puits à ciel ouvert
- Usine d'explosifs
- Prise d'eau/rejet d'eau
- Pipeline/route
- Dérivation des cours d'eau
- Zone de gestion des résidus
- Piles de stockage des roches minières
- Piles de stockage des morts-terrains
- Piles de stockage de réserve
- Étang des eaux de mine
- Ligne de transmission de 230 kv
- Réalignement de la route/route d'accès

NOTES:
 - Données routières extraites d'Information sur les terres de l'Ontario Réseau routier de l'Ontario (MRN)
 - Données topographiques et altimétriques extraites d'Information sur les terres de l'Ontario du MRN

RAINY RIVER GOLD PROJECT

**Plan préliminaire du site
Aménagement**

PROJET N°: TC111504

FIGURE: ES-2

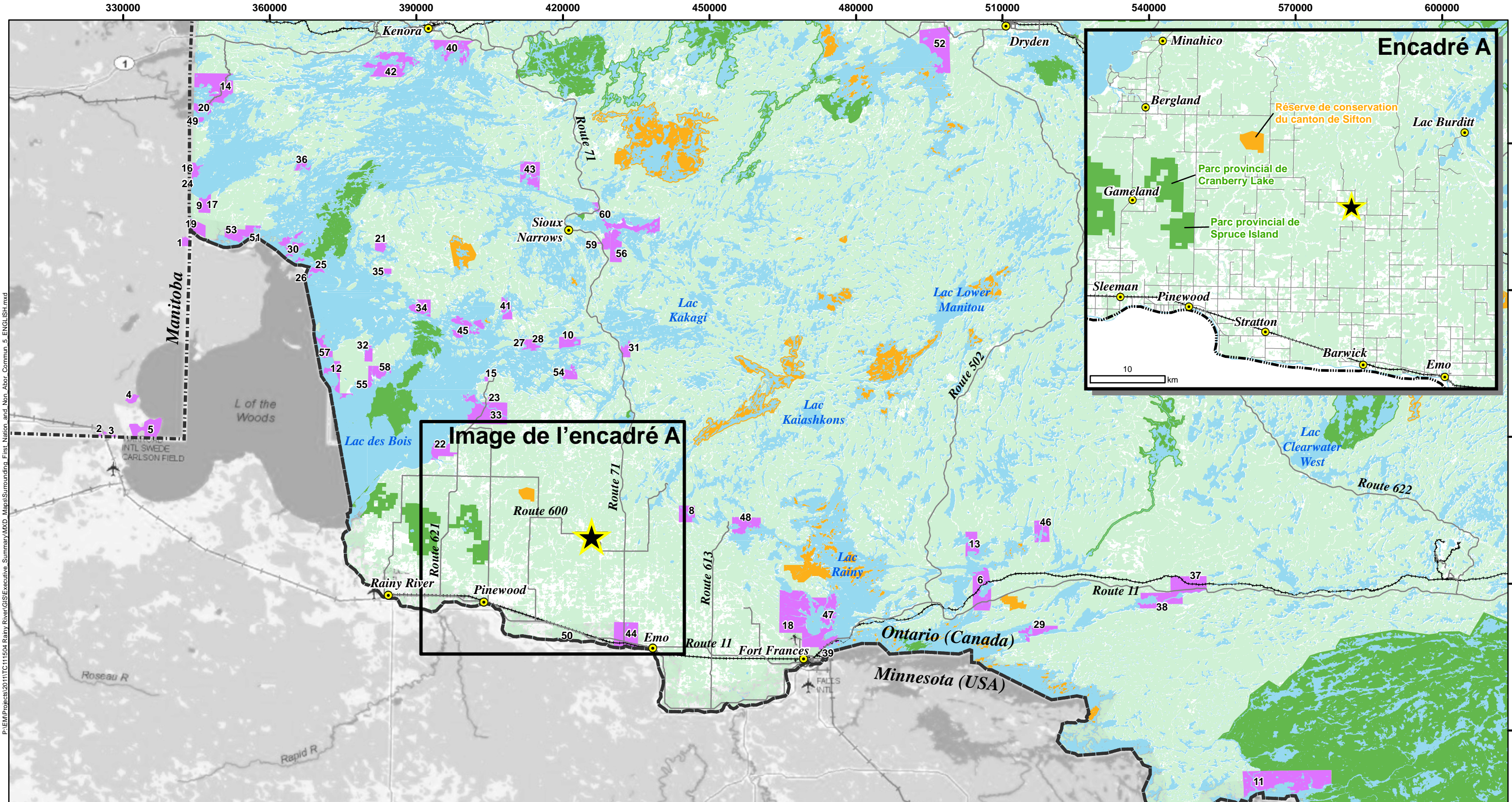
ÉCHELLE: 1:43,000

DATE: août 2012

Datum: NAD83
Projection: UTM Zone 15N



P:\EMP\Projects\2011\TC111504 Rainy River\GIS\Executive Summary\MXD Maps\Proposed Site Plan_General\Preliminary_9_FRENCH.mxd



LÉGENDE

- Site du projet
- Régionaux des collectivités non autochtones
- Frontières nationale/provinciales
- Routes régionales
- Chemins de fer
- Terre de Première nation
- Réserve de conservation
- Parc provincial

1 Northwest Angle Indian Reserve 37C	16 Shoal Lake 39	31 Sabaskong Bay 35D	46 Rainy Lake 26C
2 Buffalo Point 1	17 Shoal Lake 34B1	32 Big Island 31F	47 Rainy Lake 18C
3 Buffalo Point 3	18 Northwest Angle 34C & 37B	33 Big Grassy River 35G	48 Rainy Lake 17A
4 Buffalo Point 2	19 Shoal Lake 34B2	34 Naongashing 31A & 35A	49 Shoal Lake 40
5 Buffalo Point 36	20 Agency 30	35 Lake of the Woods 34	50 Long Sault 12
6 Rainy Lake 26A	21 Assabaska	36 Lake of the Woods 31B	51 Lake of the Woods 31G
7 Wabigoon Lake 27	22 Big Island Mainland 93	37 Sturgeon Falls 23	52 Eagle Lake 27
8 Rainy Lake 17B	23 Shoal Lake 37A	38 Seine River 23A	53 Northwest Angle 33B
9 Shoal Lake 31J	24 Lake of the Woods 31C	39 Agency 1	54 Sabaskong Bay 35F
10 Sabaskong Bay 35C	25 Lake of the Woods 37B	40 Kenora 38B	55 Big Island 31D
11 Neguaguon Lake 25D	26 Sabaskong Bay 35H	41 Obabikong 35B	56 Whitefish Bay 33A
12 Lake of the Woods 31H	27 Sabaskong Bay 32C	42 Rat Portage 38A	57 Big Island 37
13 Rainy Lake 26B	28 Seine River 23B	43 Yellow Girl Bay 32B	58 Big Island 31E
14 Shoal Lake 39A	29 Lake of the Woods 37	44 Manitou Rapids 11	59 Whitefish Bay 34A
15 Saug-A-Gaw-Sing 1	30 Lake of the Woods 35J	45 Lake of the Woods 35J	60 Whitefish Bay 32A

NOTES:
 - Données de base en Ontario extraites de l'entrepôt de données d'information sur les terres de l'Ontario du MRN
 - Données de base extérieures à l'Ontario extraites de DeLorme World Basemap d'ESRI
 - Terres des Premières nations extrait de GéoBase, RNCAN

Datum: NAD83
 Projection: UTM Zone 15N

RAINY RIVER GOLD PROJECT

Collectivités régionales et réserves des Premières nations

PROJET N°: TC111504 FIGURE: ES-3

ÉCHELLE: 1:750,000 DATE: août 2012

